Nations Unies A/58/775–S/2004/320

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
22 avril 2004
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

Lettre datée du 22 avril 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un état des violations et agressions commises par Israël contre le Liban :

– Le 18 avril 2004, entre 17 heures et 17 h 30, des appareils de combat israéliens ont survolé, à des altitudes variables, les régions de Maroun-Ras et Yaroun, ce qui constitue une violation de l'espace aérien libanais.

– Le 19 avril 2004, entre 19 h 55 et 20 h 20, deux hélicoptères israéliens ont survolé, à moyenne altitude, les fermes occupées de Chebaa, ce qui constitue une violation de l'espace aérien libanais.

– Le 20 avril 2004, entre 21 h 55 et 22 h 25, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer, à moyenne altitude, face à la ville de Jounié, mettant le cap à l'est, puis au sud, ce qui constitue une violation de l'espace aérien libanais.

– Le 21 avril 2004, entre 10 h 15 et 10 h 20, des appareils de combat israéliens ont survolé, à haute altitude, les fermes occupées de Chebaa, ce qui constitue une violation de l'espace aérien libanais.

– Le même jour, entre 12 h 25 et 12 h 35, des appareils de combat et des hélicoptères israéliens ont survolé, à des altitudes variables, les fermes occupées de Chebaa, ce qui constitue une violation de l'espace aérien libanais.

– Entre 18 heures et 18 h 45, deux hélicoptères israéliens ont survolé, à moyenne altitude, les fermes occupées de Chebaa, ce qui constitue une violation de l'espace aérien libanais.

– Entre 19 h 40 et 20 h 55, deux hélicoptères israéliens ont survolé, à moyenne altitude, les fermes occupées de Chebaa, ce qui constitue une violation de l'espace aérien libanais.

04-31977 (F) 220404 220404

– Entre 20 h 40 et 20 h 45, des appareils de combat ont survolé, à des altitudes variables, la région de Bent-Jbeil, ce qui constitue une violation de l'espace aérien libanais.

Ces graves violations et provocations perpétrées par Israël dans l'espace aérien et sur le sol libanais, comme toutes celles qui les ont précédées, constituent une violation des principes du droit international et des résolutions légitimes internationales et sont en contradiction avec la nécessité, maintes fois affirmée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, d'y mettre un terme.

À la lumière de ces violations et de la recrudescence des menaces israéliennes contre le Liban et l'intégrité de son territoire et de ses ressortissants, le Liban demande au Conseil de sécurité de condamner Israël pour ces actes qui constituent une menace pour la sécurité et la paix dans le monde et de le dissuader d'en commettre de nouveaux. Israël assumera la responsabilité entière de tels actes et des conséquences qu'ils pourraient entraîner.

Tout en appelant votre attention sur la gravité de ces agressions et des conséquences qu'elles pourraient entraîner, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sami **Kronfol**